



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/12
2 novembre 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-huitième réunion
Montréal, 3 – 7 décembre 2012

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL DE SUIVI
ET D'ÉVALUATION POUR 2013**

1. Ce programme de travail est fondé sur le document intitulé « Projet de programme de travail de suivi et d'évaluation pour les années 2011 et 2012 » présenté à la 63^e réunion, et dont le Comité exécutif a pris note (décision 63/11). Il porte sur les travaux déjà entrepris en 2012 et ajoute d'autres activités suggérées à effectuer en 2013.

2. Toutefois, il est important de préciser que certains points d'intérêt supplémentaires peuvent être soulevés et exiger un règlement efficace au cours de la prochaine année. Il faut donc prévoir une certaine souplesse dans la mise en oeuvre du présent programme de travail et dans l'attribution du budget, afin d'accueillir ces points.

I. Activités d'évaluation en 2013

a) Évaluation finale des projets d'accord pluriannuels

3. La première phase de l'évaluation, une étude théorique, a été présentée à la 65^e réunion du Comité exécutif (décision 65/7). L'étude portait sur l'efficacité des projets d'accord pluriannuels comparativement aux projets autonomes, la contribution des institutions nationales et internationales des pays de l'Article 5, les facteurs ayant une incidence sur les questions de conformité et la mise en oeuvre. En outre, le rapport comprend les leçons apprises et les questions d'intérêt en ce qui a trait à l'élimination des chlorofluorhydrocarbones (HCFC).

4. À la deuxième phase de l'évaluation, on procédera à un examen plus approfondi sur place. Selon les recommandations de l'étude théorique, sept études de cas couvrant une vaste étendue géographique recueilleront des données sur les problèmes de mise en oeuvre dans divers pays. Le cahier des charges de l'évaluation a été approuvé avec certains amendements lors de la 67^e réunion de juillet 2012 (décision 67/7). Il a été établi comme objectif « de poursuivre l'évaluation des expériences avec la mise en oeuvre des accords pluriannuels dans un groupe sélectionné de pays autres que PFV, et de résoudre les problèmes identifiés dans l'étude théorique afin de déterminer les leçons particulières apprises qui pourraient servir à des accords pluriannuels futurs portant sur l'élimination des HCFC dans les pays de l'Article 5. »

5. Les principales questions à traiter au cours de cette étape de l'évaluation portent sur l'efficacité des activités des projets financés dans le cadre des accords pluriannuels visant l'élimination des SAO; les questions de financement, comme l'attribution des fonds des accords pluriannuels; les questions de réglementation et de politique; les retards dans la mise en oeuvre des projets; la coopération et la communication entre diverses parties prenantes; et les questions liées à la présentation de rapports.

b) Évaluation des projets sur les inhalateurs à doseur

6. L'étude théorique portant sur l'évaluation des projets sur les inhalateurs à doseur a été présentée et prise en compte à la 67^e réunion du Comité exécutif. Elle a traité de questions liées à la formulation et la mise en oeuvre de projets portant sur la transition des inhalateurs à doseur avec CFC à des inhalateurs à doseur sans CFC. L'étude a aussi porté sur l'efficacité du projet à atteindre les objectifs, ainsi que sur les questions d'ordre institutionnel, financier et procédural liées à la production et à la consommation des inhalateurs à doseur.

7. La seconde phase de l'évaluation portera sur la détermination de l'efficacité de la stratégie de transition à réaliser les objectifs du projet. Elle examinera la pertinence du cadre institutionnel; les pratiques organisationnelles, y compris la coopération entre divers parties prenantes; le rôle du cadre réglementaire; l'accès à la technologie, ainsi que l'accès aux services médicaux et de santé; et l'effet des

campagnes de sensibilisation, de la formation et du perfectionnement des compétences en relation avec l'adoption des inhalateurs à doseur sans CFC.

Méthodologie

8. Les deux évaluations précitées traiteront d'études de cas, une méthodologie qui permet d'obtenir une analyse intensive d'un projet. Cette méthode met l'accent sur les problèmes particuliers de la mise en oeuvre des projets dans un contexte particulier. Une équipe de consultants visitera les pays sélectionnés, recueillera des données, et examinera les éléments proposés dans le cahier des charges. Les consultants procéderont à des entrevues ouvertes ou à des entrevues structurées; des observations; des discussions avec des groupes de consultation et de discussion. Ils consulteront et analyseront les autres documents disponibles au niveau du pays et rencontreront diverses catégories de parties prenantes.

9. Des consultants d'expérience procéderont à la collecte et à l'analyse des données, de la même manière que pour les évaluations précédentes. Le recours aux services de consultants s'est révélé plus économique que l'embauche de cabinets de services-conseil. Le processus d'embauche tiendra compte des critères techniques, géographiques et de représentation des sexes.

Résultats prévus

10. Pour chacune des évaluations, l'équipe remettra un rapport d'étude de cas pour chaque pays visité. Les renseignements et les conclusions résumés dans les études de cas, ainsi que les renseignements présentés dans l'étude théorique, aideront à rédiger le rapport d'évaluation. L'étude de cas et les rapports finals seront partagés avec les agences d'exécution et l'on tiendra compte des observations de la même façon que lors des évaluations participatives antérieures.

c) Étude théorique sur l'évaluation de la phase préparatoire à l'élimination des HCFC

11. Conformément à la décision XIX/6, la Dix-neuvième réunion des Parties au Protocole de Montréal en septembre 2007 a adopté un calendrier d'élimination accélérée des HCFC. En janvier 2013, ce processus commencera par le gel de la production et de la consommation de base, suivi d'une réduction de 10 pour cent des niveaux de base.

12. En 2008, à sa 54^e réunion, le Comité exécutif a décidé d'aider les Parties à préparer les plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH). La décision 54/39 a adopté des lignes directrices en ce qui a trait à la teneur et à l'orientation des PGEH. Les plans de gestion de l'élimination finale des HCFC devraient aborder les sujets suivants :

- a) Adoption d'une approche progressive pour la mise en oeuvre des plans de gestion de l'élimination des HCFC dans le cadre de leur stratégie nationale globale. La première phase porterait sur la conformité au gel de 2013 et les objectifs de réduction de 2015. La deuxième mettrait l'accent sur l'élimination des HCFC conformément aux objectifs de réglementation futurs de la réduction;
- b) Engagement à réaliser les jalons de réglementation de 2013 et 2015 par le truchement des ententes de performance.

13. L'étude théorique analysera la façon dont la phase préparatoire s'est déroulée dans le cadre des lignes directrices. En raison du gel prochain de la production et de la consommation prévu en 2013, cette analyse mettra en évidence divers aspects de la phase préparatoire et aidera à établir les éléments qui pourraient aider à éliminer les HCFC. En outre, l'étude pourrait fournir des éléments pour les politiques et lignes directrices futures ayant trait au processus d'élimination.

14. Elle examinera la façon dont les lignes directrices ont été mises en oeuvre, ainsi que les questions particulières suivantes :

- Si une stratégie importante a été élaborée pour le processus d'élimination et comment est-elle mise en oeuvre dans le cadre d'une approche stratégique;
- Si l'on avait assez de ressources pour permettre aux pays d'élaborer en détail la phase I des PGEH afin de traiter le gel en 2013 et la réduction de 10 pour cent en 2015. Quels ont été les principaux obstacles au développement de la phase I?
- Il serait aussi particulièrement intéressant d'analyser la façon dont la décision initiale s'est développée, à mesure que les PGEH ont été présentés pour les pays à faible volume de consommation (PFV) et les pays non-PFV, l'établissement des priorités et l'accent particulier mis sur l'approche progressive de l'élimination des HCFC; comment les pays ayant des besoins tant en entretien qu'en fabrication ont réussi à se préparer comparativement à des pays ayant uniquement des besoins en entretien;
- La pertinence et le fonctionnement des arrangements institutionnels, et plus précisément du contexte national et des politiques nationales qui faciliteront la mise en oeuvre des arrangements proposés pour l'élimination des HCFC;
- Le rôle et les responsabilités des divers parties prenantes et les mécanismes de communication et de coordination, en particulier lorsque plusieurs agences participaient au processus d'élimination. En outre, l'étude devrait porter aussi sur le rôle d'associations professionnelles comme les associations des techniciens en réfrigération, et leur rôle dans la mise en oeuvre du processus d'élimination;
- Les modalités de l'exécution, le délai d'exécution, les indicateurs et les jalons institutionnels. Plus particulièrement, l'étude examinera la façon dont les plans d'élimination nationaux basés sur la performance avec une ou plusieurs substances ou un ou plusieurs plans d'élimination sectoriels ont été mis en oeuvre dans les pays ayant des secteurs de fabrication;
- Existence et exactitude de la collection des données pour l'établissement des critères de base d'un projet;
- Modifications à la loi, aux règlements et aux systèmes de contingentement, et de quelle manière ces modifications étaient conformes aux lignes directrices; si, et de quelle façon, des mesures de réglementation ont été intégrées à la législation existante ainsi que l'adéquation du financement pour cette intégration;
- Type de gestion et d'incitatifs financiers mis en place, ou si les pays évaluent ces incitatifs qui visent à maximiser les avantages environnementaux des PGEH;
- Si une préparation particulière est encore requise pour d'autres phases du processus d'élimination;
- Autres problèmes constatés lors de la phase de préparation et qui pourraient avoir un effet négatif sur la mise en oeuvre des phases subséquentes du projet.

Méthodologie

15. La pratique actuelle de préparer des études théoriques va se poursuivre. Les études théoriques aident à déterminer le but, les objectifs et les résultats visés de l'évaluation, et à formuler des hypothèses de travail ainsi que des questions d'évaluation. Elles fournissent aussi un examen complet de la documentation sur le projet et résument l'information contenue dans les bases de données disponibles au Secrétariat du Fonds multilatéral. D'autres méthodes de collecte telles que les entrevues téléphoniques, les enquêtes par courriel posant des questions ouvertes ou utilisant des questionnaires structurés, et les

discussions sur l'intranet, pourraient fournir de l'information pour l'étude théorique. Les études théoriques servent aussi à préparer les instruments qui seront utilisés pour recueillir des données lors de visites sur le terrain, et précisent l'échantillon de projets à visiter.

16. Cette méthode d'évaluation a aussi un caractère participatif, parce qu'elle sollicite les observations de toutes les parties prenantes qui reçoivent le projet de rapport. Le Comité exécutif est ensuite invité à discuter du rapport et à examiner ses conclusions et ses recommandations.

II. Activités de suivi pour 2013

a) Rapport global sur l'achèvement des projets d'accord pluriannuels

17. Le rapport global sur l'achèvement des projets d'accord pluriannuels présente au Comité exécutif une vue d'ensemble des résultats et des leçons apprises grâce au nouveau format de rapport d'achèvement.

b) Rapport global d'achèvement de projet

18. Le rapport offre au Comité exécutif une vue d'ensemble des résultats et des leçons apprises figurant aux rapports d'achèvement de projet présentés pendant la période à l'étude.

c) Rapport sur les tableaux de la base de données des accords pluriannuels

19. La décision 63/61 e) demande à l'Administrateur principal, Suivi et évaluation, d'informer le Comité exécutif de l'état de la mise à jour de l'information contenue dans les tableaux de la base de données à la dernière réunion de chaque année.

III. Calendrier pour la présentation

20. Le tableau 1 offre une vue d'ensemble du travail de suivi et d'évaluation proposé pour 2013.

Tableau 1

CALENDRIER DE 2013 POUR LA REMISE AU COMITÉ EXÉCUTIF DES DOCUMENTS SUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

1 ^{re} réunion de 2013 (69 ^e)	2 ^e réunion de 2013 (70 ^e)	3 ^e réunion de 2013 (71 ^e)
Rapport d'évaluation finale des projets pluriannuels	Étude théorique sur l'évaluation de la phase préparatoire de l'élimination des HCFC	Rapport d'évaluation finale des projets d'inhalateurs à doseur
	Rapport global d'achèvement pour les accords pluriannuels 2013	Rapport global d'achèvement de projet 2013
		Rapport sur les tableaux de la base de données des accords pluriannuels (PGEH)
		Projet de programme de travail de suivi et d'évaluation pour 2014

IV. Budget

21. Le tableau 2 présente le budget du programme de travail de suivi et d'évaluation pour 2013, aux fins d'approbation par le Comité exécutif. Le budget comprend les honoraires et les frais de déplacement des consultants et ceux de l'Administrateur principal, Suivi et évaluation, qui participera à certaines études de cas et assistera aux réunions régionales. Pour certaines des évaluations, le budget a été approuvé aux cours des années antérieures. Par conséquent, seulement le budget des nouvelles activités est donc inclus dans le tableau.

Tableau 2

BUDGET PROPOSÉ POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE SUIVI ET D'ÉVALUATION POUR 2013

2013	
Description	Montant (\$US)
Évaluation des projets sur les inhalateurs à doseur	
• 6 études de cas	90 000
• Rapport final (1 consultant * 30 jours de travail à 500 \$US/jour)	15 000
Étude théorique sur l'évaluation de la phase préparatoire de l'élimination des HCFC	
• (1 consultant * 30 jours de travail à 500 \$US/jour)	15 000
Frais de déplacement du personnel	50 000
Divers	6 000
Total 2013	176 000

Nota : Le budget pour l'évaluation des projets d'accord pluriannuels a déjà été approuvé dans le programme de travail 2012 (décision 65/9).

V. Mesure attendue de la part du Comité exécutif

22. Le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver le programme de travail de suivi et d'évaluation proposé pour l'année 2013 pour le montant budgété de 176 000 \$US, tel que l'indique le tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/12.
